



COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE DES HAUTS DE FRANCE

Affilié à la Fédération Française de gymnastique

Siège social : 125 route de Gruson
59830 CYSOING

PROCÈS-VERBAL AGE du dimanche 13 septembre 2026 – Liévin

ÉLECTIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

Assemblée Générale Élective du 13 septembre 2026

L'an 2026, le 13 septembre à 14h, les membres du comité régional se sont réunis en Assemblée Générale Élective à **Liévin**, sous la présidence de Mickaël DEROUBAIX.

Constatation du Quorum

Le secrétaire de séance constate que sur **23 444** membres disposant d'un droit de vote au 31/08/2026, **14 763** sont présents ou représentés. Le quorum requis par les statuts est atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer. Il y a 47 clubs votants.

Premier scrutin : Élection de 2 postes à pourvoir au Comité Directeur (CD)

Le bureau de vote, composé de **Alain CARDON**, **Christine BALISTAIRE** et **Chantal JOYEZ**, a procédé au dépouillement des votes dont les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : **14 763**
- Bulletins blancs ou nuls : **0**
- Suffrages exprimés : **14 763**

Résultats du vote pour les 2 postes au Comité Directeur :

BANCK Zoé élue avec **14 763** voix
JAILLIOUX Cyrielle élue avec **14 519** voix

Assemblée Générale Extraordinaire :

Second scrutin : Vote des résolutions (Statuts et Règlement Intérieur)

Le président présente ensuite les modifications proposées concernant les textes fondateurs du comité régional.

- Nombre de votants : 13 669
- Bulletins blancs ou nuls : 1 023
- Suffrages exprimés : 12 646

Résolution N°1 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter la modification statutaire du comité régional des Hauts-de-France du 13 septembre 2026.

La résolution n°1 est adoptée avec 12 646 voix

Résolution N°2 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les modifications du règlement intérieur du comité régional des Hauts-de-France du 13 septembre 2026.

La résolution n° 2 est adoptée avec 12 646 voix.

Fait pour valoir ce de droit, le 13 septembre 2026 à Liévin.

Chantal JOYEZ



Christine BALISTAIRE



Alain CARDON

